



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

**PROGRAMME 742**

Ouvriers des établissements industriels de l'État



PROGRAMME 742  
**Ouvriers des établissements industriels de l'État**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Elise DELAITRE**

*Sous-directrice, Direction du budget*

Responsable du programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État

Le programme « Ouvriers des établissements industriels de l'État » retrace les opérations de deux fonds dont la gestion a été déléguée par l'État à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPCEIE) et le fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM).

Le régime de retraite des ouvriers d'État, retracé par le FSPCEIE, se caractérise par un déséquilibre démographique important (un cotisant pour désormais six pensionnés). Sa principale source de financement est la subvention d'équilibre de l'État (1 633,9 M€ en 2024). Outre le versement de cette subvention, l'État participe également au financement des dépenses du FSPCEIE via la cotisation employeur (au taux de 35,01 % depuis 2019) lorsqu'il est juridiquement l'employeur des ouvriers d'État en activité. Les autres employeurs d'ouvriers d'État acquittent également cette cotisation employeur, tandis que les ouvriers d'État sont redevables d'une retenue pour pension (au taux de 11,10 % depuis 2020). Ce taux demeure plus faible que celui du secteur privé (11,31 %), les accords Agirc-Arrco de 2013 et 2015 n'ayant pas été répercutés à ce stade.

La subvention du régime des RATOCEM, de moindre ampleur (57,6 M€), correspond aux rentes d'accident du travail prévues pour les ouvriers d'État travaillant pour le ministère des Armées.

Les dépenses du programme n° 742 sont réparties entre quatre actions, selon leur nature :

- les dépenses des pensions de retraite et d'invalidité ;
- les autres dépenses du FSPCEIE hors frais de gestion : les transferts financiers à la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales (Ircantec) pour la réaffiliation rétroactive des ouvriers d'État n'ayant pas atteint la durée minimale d'activité dans le régime, le montant de régularisation de la compensation généralisée vieillesse et les autres dépenses hors frais de gestion ;
- les charges de gestion du régime du FSPCEIE facturées à l'État par la CDC ainsi que les montants de moins-values des placements de trésorerie du fonds ;
- les dépenses de rentes d'accident du travail versées aux ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) ainsi que les charges de gestion de ce fonds RATOCEM.

Les dépenses du programme se sont élevées à 2 083,2 M€ en 2024, soit un niveau supérieur de 31,0 M€ aux crédits inscrits en LFI 2024 (soit un écart de +1,5 %).

Les dépenses de pensions sur le FSPCEIE sont supérieures à la prévision (+34,9 M€). Cette sur-exécution résulte principalement d'une sous-estimation en LFI des effectifs moyens de pensionnés et d'une sous-estimation du montant moyen de pension.

En effet, il y a eu une sous-estimation en LFI 2024 des effectifs moyens de pensionnés de droit direct (+1 221 pensionnés en exécution par rapport à la prévision). A cela s'ajoute une sous-estimation du montant moyen de la pension de droit direct (+1,8 € mensuel) ainsi qu'une sous-estimation de la pension moyenne de droit dérivé (+7,4 € mensuels) due à des prévisions pour la LFI 2024 fondées sur le réalisé 2022 et non 2023.

Ces écarts de prévision expliquent un montant total de prestations de droit direct supérieur de 31,3 M€ par rapport à la prévision et un montant des prestations de droit dérivé supérieur de 3,5 M€ à la prévision.

Sur le fonds Rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM), la dépense est inférieure de 3,6 M€ à la prévision (54,5 M€ en exécuté contre 58,0 M€ en LFI). Cet écart s'explique par de moindres effectifs de bénéficiaires faisant diminuer les dépenses de Rentes d'accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM).

De même, on observe une sous exécution de 0,3 M€ des dépenses de l'Action 3 « Autres dépenses spécifiques ».

L'exécution 2024 des recettes de la section 2 du CAS Pensions (2 112,0 M€), présentée *supra* dans la section « Équilibre du compte et recettes » avec le reste des recettes du CAS Pensions, affiche un écart de +3,0 M€ par rapport à la prévision (soit +0,1 %).

Cette sur-exécution est majoritairement liée à une hausse des produits financiers liée aux gains réalisés sur les placements du FSPCEIE par la Caisse des dépôts et consignations (ligne « autres recettes ») de 12,5 M€ par rapport à la prévision.

Le reste de l'écart s'explique par une baisse de 10,2 M€ au titre des cotisations : les cotisations salariales sont en baisse de 3,6 M€ (72,4 M€ en exécuté contre 76,0 M€ en LFI) et les cotisations patronales affichent un montant inférieur de 6,6 M€ (233,4 M€ en exécuté contre 240,0 M€ en LFI).

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale**

INDICATEUR 1.1 : Coût du processus de contrôle d'une liquidation

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 100€ de pension

### **OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement**

INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop-versés

### **OBJECTIF 3 : Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions**

INDICATEUR 3.1 : Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

Les résultats des indicateurs 1.1 et 1.2 ne sont pas disponibles à date de production du rapport annuel de performance. Les coûts définitifs de l'année 2024 sont en cours de calcul et seront disponibles courant mai.

La réalisation de l'année 2024 sera communiquée lors de la production du PAP 2026.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Coût du processus de contrôle d'une liquidation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Coût du processus de contrôle de liquidation	k€	1 689	1 662	1661	Non connu	donnée non renseignée	1 697
Nombre de contrôles de liquidations	Nb	3 378	3 191	3258	Non connu	donnée non renseignée	3 200
Coût unitaire d'un contrôle	€	500	521	509	Non connu	donnée non renseignée	530

#### Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Les premières opérations de liquidation des pensions ne sont pas réalisées par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) mais par les services des ministères. La CDC effectue un contrôle des éléments transmis par les ministères et valide les propositions de liquidation.

Aussi, il s'agit plutôt ici d'apprécier le coût du processus de contrôle de liquidation plutôt que le coût d'une primo liquidation à proprement parler. Par ailleurs, la CDC ne peut valoriser que le coût du processus tel que mis en œuvre par ses soins. Le coût du processus de contrôle de liquidation correspond au coût complet des moyens humains et matériels (y compris investissements informatiques) mis en œuvre par la CDC pour le contrôle de la liquidation et l'attribution des titres définitifs de pension (hors traitement des avances). Ce coût est déterminé selon la cartographie des processus retenue par la CDC et n'intègre pas d'autres processus, tels l'information et les réponses aux demandes des employeurs, pensionnés et actifs (périmètre du droit à l'information), ou encore les coûts relatifs au droit à l'information.

L'indicateur est établi en droit constaté.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1.1 « Coût du processus de contrôle d'une liquidation », la prévision d'atterrissage 2024 du nombre de productions de contrôles de liquidations est en baisse par rapport au réalisé 2023 (2 844 dossiers en 2024 contre 3 191 dossiers en 2023) à la suite de départs d'experts remplacés par de nouveaux arrivants. Avec la montée en compétence des nouveaux arrivants, il est néanmoins prévu une hausse du nombre de contrôles de liquidation. A titre d'information, les prévisions effectuées dans le PAP sont basées sur l'année précédente, les prévisions de la sous-direction des pensions du ministère des armées étant adressées à la Caisse des dépôts au 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> semestre de l'année en cours.

Concernant le coût unitaire d'un contrôle de liquidation celui-ci enregistre une hausse prévisionnelle pour 2024 (534 € contre 509 € en cible 2024) qui est essentiellement due aux travaux de refonte de l'outil de liquidation LR5.

## INDICATEUR

### 1.2 – Dépenses de gestion pour 100€ de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
FSPOEIE : rémunération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre de sa gestion	M€	6,1	5,9	6.2	Non connu	donnée non renseignée	6
Masse des prestations servies	M€	1 905	1 941,9	1986,85	Non connu	donnée non renseignée	2 022,1
Ratio	€	0.320	0,304	0,312	Non connu	donnée non renseignée	0,297

#### Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : La rémunération de la CDC au titre de sa gestion correspond à la valorisation des moyens ETP engagés selon des coûts standards ainsi qu'à l'amortissement des investissements informatiques mis en œuvre pendant l'année de référence.

La maîtrise de cette dépense, sur la durée, est recherchée. Cette dépense est pour partie corrélée aux volumétries à traiter mais recouvre également les dépenses d'investissements, notamment informatiques. Elle intègre aussi des paramètres exogènes (taux d'inflation, taux de cotisation du personnel, revalorisation du point fonction publique et impact sur les cotisations employeur de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations).

L'indicateur est établi en droit constaté et n'inclut pas les charges financières du régime.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de l'indicateur 1.2 « Dépenses de gestion pour 100 € de pension », la prévision actualisée pour 2024 estime le rapport entre la rémunération versée par l'État à la CDC et le montant des prestations servies à 0,312 € en accord avec la cible.

Il convient par ailleurs de rappeler que les frais de gestion de la CDC tiennent compte des moyens humains mais aussi matériels (dépenses d'investissements notamment informatiques). Ces dépenses prennent en compte l'optimisation des frais généraux notamment par la poursuite des travaux de dématérialisation des différents supports.

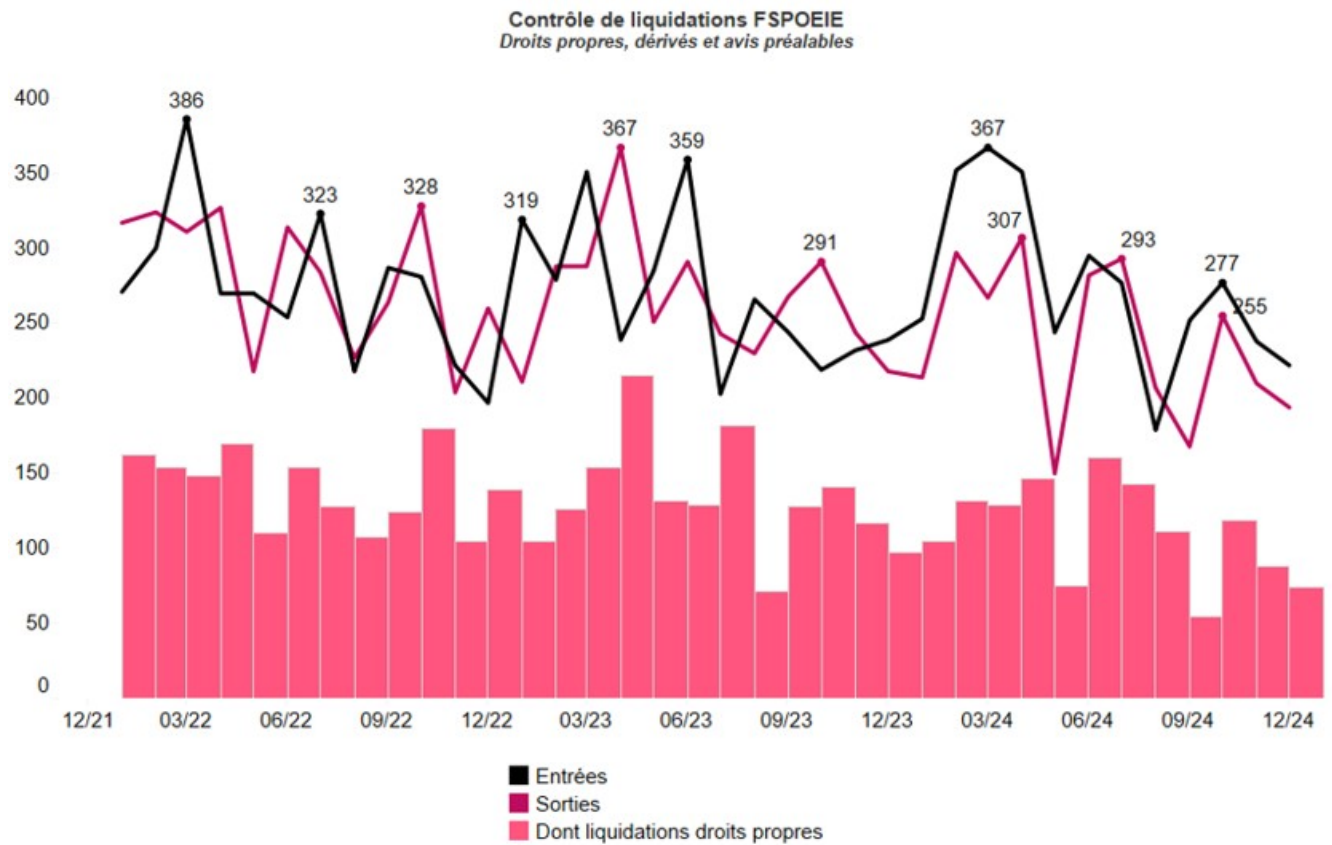
Les investissements informatiques sont facturés au régime dans le respect de la durée d'amortissement retenue par le service gestionnaire, soit 3 ou 7 ans selon le type de développement réalisé lié aux travaux sur les applicatifs de liquidation, l'optimisation de la gestion des appels et l'amélioration de l'offre digitale.

*Données activités :*

Le graphique ci-dessous présente le flux de demandes de contrôle de liquidations mensuellement, les entrées étant la courbe noire et les sorties la courbe rouge. Les barres roses représentent le nombre de liquidations droits propres traitées.

Les demandes de contrôle de liquidations augmentent de 2,22 % et augmentent de 3 235 demandes en 2023 à 3 307 demandes en 2024.

A fin 2024, est constaté une poursuite de la baisse des productions de liquidations de 3 183 sur 2023 à 2 844 sur 2024, soit une baisse de 10,85 %. La part des liquidations droits propres traitées diminue passant de 50 % en 2023 à 47 % en 2024.



**OBJECTIF****2 – Optimiser le taux de recouvrement****INDICATEUR****2.1 – Taux de récupération des indus et trop-versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
FSPOEIE : taux de récupération des indus et trop-versés	%	68	96	95	97	cible atteinte	95

**Commentaires techniques**

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Le taux est obtenu en rapportant le montant brut des récupérations recouvrées dans l'année à la somme du montant brut des récupérations recouvrées et du montant des abandons de créances dans l'année n. Ce taux se base sur les créances non recouvrées au-delà de deux mois de réclamation.

Les applications informatiques ne permettent pas d'isoler les montants recouverts dans l'année faisant référence à l'année en cours ainsi que les créances irrécouvrables correspondantes (le traitement d'un indus peut porter sur plusieurs années et peut se rattacher à une autre année que celle d'annulation).

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

La prévision retient généralement un taux de 95 % en raison de l'existence de certaines créances dont le recouvrement est incertain voire compromis en raison de l'insolvabilité de certains pensionnés ou de jugements défavorables au Fonds.

En 2024, les montants recouverts s'élèvent à 309,2 k€ et sont en baisse par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de dossiers mis en recouvrement est également en baisse : 155 en 2024 contre 177 en 2023.

Le taux de récupération des indus et trop-versés s'établit à 97 %. En effet, 9 créances ont été abandonnées pour un montant de 5 259 € pour des motifs dus à :

- la maîtrise des coûts au regard du montant de créance (2 dossiers pour un montant abandonné total de 293,72 €) ;
- des difficultés liées à des successions (héritiers non identifiés ou non localisés, renonciations) (4 dossiers pour un montant abandonné de 1 744,69 €) ;
- une absence de succession (3 dossiers pour un montant de 3 220,48 €).



**OBJECTIF****3 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions****INDICATEUR****3.1 – Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution	%	1,9	-1,1	<=1	1,8	absence amélioration	<=1
Prestations servies PAP N	M€	1 869	1 963,1	1986,85	2021,7	amélioration	2 022,1
Prestations servies RAP N	M€	1 905	1 941,9	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Sans objet

**Commentaires techniques**Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : L'indicateur vise à comparer le montant réel des prestations constatées en RAP au montant prévu lors de l'élaboration du PAP 2024 (élaboré à mi-année n-1). L'écart à la prévision est présenté en valeur relative. La fiabilité de la prévision dépend de la pertinence des valeurs de paramètres prises en compte : ces paramètres peuvent être anticipés avec plus ou moins de facilité (revalorisation des pensions, évolution des populations, effets comportementaux liés à la réforme des retraites). Le système des avances constitue un biais dans la mesure où la pension n'est pas versée en totalité.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

S'agissant des prestations versées en 2024 aux pensionnés du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPCEIE), elles sont supérieures de 34,9 M€ par rapport à la LFI (2 021,7 M€ en exécuté contre 1 986,9 en LFI).

Cet écart de 34,9 M€ s'explique par différents facteurs.

Il y a eu une sous-estimation en LFI 2024 des effectifs moyens de pensionnés de droit direct (+1 221 pensionnés en exécution par rapport à la prévision) avec +1 120 effectifs moyens de pensionnés de droit direct et 101 pensionnés de droit dérivé supplémentaires. A cela s'ajoute une sous-estimation du montant moyen de la pension de droit direct (+1,8 € mensuel) ainsi qu'une sous-estimation de la pension moyenne de droit dérivé (+7,3 € mensuels) due à des prévisions pour la LFI 2024 fondées sur le réalisé 2022 et non 2023.

Ces écarts de prévision expliquent un montant total de prestations de droit direct supérieur de 31,3 M€ par rapport à la prévision et un montant des prestations de droit dérivé supérieur de 3,5 M€ à la prévision.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024				
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 986 870 272 2 021 743 650			<b>1 986 870 272</b> <b>2 021 743 650</b>	1 986 870 272
03 – Autres dépenses spécifiques	1 066 135 756 099		10 206	<b>1 066 135</b> <b>766 305</b>	1 066 135
04 – Gestion du régime			6 213 000 6 243 171	<b>6 213 000</b> <b>6 243 171</b>	6 213 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	57 388 495 53 900 101		645 040 556 840	<b>58 033 535</b> <b>54 456 941</b>	58 033 535
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>2 045 324 902</b>		<b>6 858 040</b>	<b>2 052 182 942</b>	<b>2 052 182 942</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+119 918 948		+1 131 129	+121 050 077	
Total des AE ouvertes	2 165 243 850		7 989 169	2 173 233 019	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>2 076 399 851</b>		<b>6 810 217</b>	<b>2 083 210 067</b>	

#### 2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2024 Consommation 2024				
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 986 870 272 2 021 743 650			<b>1 986 870 272</b> <b>2 021 743 650</b>	1 986 870 272
03 – Autres dépenses spécifiques	1 066 135 756 099		10 206	<b>1 066 135</b> <b>766 305</b>	1 066 135
04 – Gestion du régime			6 213 000 6 243 171	<b>6 213 000</b> <b>6 243 171</b>	6 213 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	57 388 495 53 900 101		645 040 556 840	<b>58 033 535</b> <b>54 456 941</b>	58 033 535
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>2 045 324 902</b>		<b>6 858 040</b>	<b>2 052 182 942</b>	<b>2 052 182 942</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+119 918 948		+1 131 129	+121 050 077	
Total des CP ouverts	2 165 243 850		7 989 169	2 173 233 019	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>2 076 399 851</b>		<b>6 810 217</b>	<b>2 083 210 067</b>	

## 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 963 100 813 1 941 924 157		1 963 100 813	1 963 100 813 1 941 924 157
03 – Autres dépenses spécifiques	925 468 600 893	39 470	925 468	925 468 640 364
04 – Gestion du régime		6 842 760 5 972 354	6 842 760	6 842 760 5 972 354
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	57 087 692 53 746 553	608 501 597 962	57 696 193	57 696 193 54 344 515
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>2 021 113 973</b>	<b>7 451 261</b>	<b>2 028 565 234</b>	<b>2 028 565 234</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>1 996 271 603</b>	<b>6 609 787</b>		<b>2 002 881 389</b>

## 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 963 100 813 1 941 924 157		1 963 100 813	1 963 100 813 1 941 924 157
03 – Autres dépenses spécifiques	925 468 600 893	39 470	925 468	925 468 640 364
04 – Gestion du régime		6 842 760 5 972 354	6 842 760	6 842 760 5 972 354
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	57 087 692 53 746 553	608 501 597 962	57 696 193	57 696 193 54 344 515
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>2 021 113 973</b>	<b>7 451 261</b>	<b>2 028 565 234</b>	<b>2 028 565 234</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>1 996 271 603</b>	<b>6 609 787</b>		<b>2 002 881 389</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 996 271 603	2 045 324 902	2 076 399 851	1 996 271 603	2 045 324 902	2 076 399 851
Cotisations et contributions sociales	600 893	0	756 099	600 893	0	756 099
Prestations sociales et allocations diverses	1 995 670 709	2 045 324 902	2 075 643 751	1 995 670 709	2 045 324 902	2 075 643 751
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	6 609 787	6 858 040	6 810 217	6 609 787	6 858 040	6 810 217

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 609 787	6 858 040	6 810 217	6 609 787	6 858 040	6 810 217
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 052 182 942</b>			<b>2 052 182 942</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+119 918 948			+119 918 948	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 131 129			+1 131 129	
<b>Total*</b>	<b>2 002 881 389</b>	<b>2 173 233 019</b>	<b>2 083 210 067</b>	<b>2 002 881 389</b>	<b>2 173 233 019</b>	<b>2 083 210 067</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2024	119 918 948	1 131 129	119 918 948	1 131 129				
<b>Total</b>	<b>119 918 948</b>	<b>1 131 129</b>	<b>119 918 948</b>	<b>1 131 129</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>119 918 948</b>	<b>1 131 129</b>	<b>119 918 948</b>	<b>1 131 129</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 986 870 272 2 021 743 650		1 986 870 272 2 021 743 650	1 986 870 272 2 021 743 650		1 986 870 272 2 021 743 650
03 – Autres dépenses spécifiques	1 066 135 756 099	10 206	1 066 135 766 305	1 066 135 756 099	10 206	1 066 135 766 305
04 – Gestion du régime		6 213 000 6 243 171	6 213 000 6 243 171		6 213 000 6 243 171	6 213 000 6 243 171
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	57 388 495 53 900 101	645 040 556 840	58 033 535 54 456 941	57 388 495 53 900 101	645 040 556 840	58 033 535 54 456 941
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>2 045 324 902</b>	<b>6 858 040</b>	<b>2 052 182 942</b>	<b>2 045 324 902</b>	<b>6 858 040</b>	<b>2 052 182 942</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+119 918 948	+1 131 129	+121 050 077	+119 918 948	+1 131 129	+121 050 077
Total des crédits ouverts	2 165 243 850	7 989 169	2 173 233 019	2 165 243 850	7 989 169	2 173 233 019
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>2 076 399 851</b>	<b>6 810 217</b>	<b>2 083 210 067</b>	<b>2 076 399 851</b>	<b>6 810 217</b>	<b>2 083 210 067</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+88 843 999	+1 178 953	+90 022 952	+88 843 999	+1 178 953	+90 022 952

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	2 045 324 902	6 858 040	2 052 182 942	2 045 324 902	6 858 040	2 052 182 942
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>2 045 324 902</b>	<b>6 858 040</b>	<b>2 052 182 942</b>	<b>2 045 324 902</b>	<b>6 858 040</b>	<b>2 052 182 942</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Par arrêté en date du 7 mars 2024 (NOR : ECOB2400898A), le programme 742 a bénéficié du report de crédits disponibles en fin d'année 2023 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin

d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ».

Contrairement aux programmes du budget général de l'État et aux budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles du CAS Pensions ne sont pas soumis à la limitation des 3 % de la loi de finances initiale.

Le montant des reports de crédits est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 121,05 M€, dont 119,92 M€ pour le titre 2.

*Dépenses pluriannuelles*

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>7 989 169</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>7 989 169</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>6 810 217</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>6 810 217</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>6 810 217</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 178 953</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>0</b>

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>0</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>6 810 217</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>-6 810 216</b>	
AE engagées en 2024 (E2) <b>6 810 217</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>0</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>6 810 217</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>	
					Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR





*Justification par action***ACTION****01 – Prestations vieillesse et invalidité**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 986 870 272 2 021 743 650		<b>1 986 870 272</b> <b>2 021 743 650</b>	1 986 870 272 2 021 743 650		<b>1 986 870 272</b> <b>2 021 743 650</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 986 870 272	2 021 743 650	1 986 870 272	2 021 743 650
Prestations sociales et allocations diverses	1 986 870 272	2 021 743 650	1 986 870 272	2 021 743 650
<b>Total</b>	<b>1 986 870 272</b>	<b>2 021 743 650</b>	<b>1 986 870 272</b>	<b>2 021 743 650</b>

Le nombre total de pensionnés s'établit à 90 148 au 31/12/2024 contre 92 041 au 31/12/2023, soit une baisse de 2,1 % (en comptant les 1 424 pensions payées sous avance au 31/12/2024, après 1 401 au 31/12/2023). Au total, le montant dévolu au règlement des pensions a augmenté de 4,1 % par rapport à 2023, pour s'établir à 2 021,7 M€.

S'agissant des prestations versées en 2024 aux pensionnés du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPCEIE), elles sont supérieures de 34,9 M€ par rapport à la LFI (2 021,7 M€ en exécuté contre 1 986,9 M€ en LFI).

Cet écart de 34,9 M€ s'explique par différents facteurs.

Tout d'abord, les revalorisations n'ont pas évolué entre la LFI et l'exécuté : +5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier et +4,6 % au 1<sup>er</sup> avril comme prévu en LFI 2024.

Enfin, il y a eu une sous-estimation en LFI 2024 des effectifs moyens de pensionnés de droit direct (+1221 pensionnés en exécution par rapport à la prévision) avec +1 120 effectifs moyens de pensionnés de droit direct et 101 pensionnés de droit dérivé supplémentaires. A cela s'ajoute une sous-estimation du montant moyen de la pension de droit direct (+1,3 € mensuel) ainsi qu'une sous-estimation de la pension moyenne de droit dérivé (+7,1 € mensuels) qui est également due au fait que les prévisions établies pour la LFI 2024 se basent sur des prévisions sur le réalisé 2022 et non 2023.

Ces écarts de prévision expliquent un montant total de prestations de droit direct supérieur de 31,3 M€ par rapport à la prévision et un montant des prestations de droit dérivé supérieur de 3,5 M€ à la prévision.

## ACTION

### 03 – Autres dépenses spécifiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Autres dépenses spécifiques	1 066 135		<b>1 066 135</b>	1 066 135		<b>1 066 135</b>
	756 099	10 206	<b>766 305</b>	756 099	10 206	<b>766 305</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 066 135	756 099	1 066 135	756 099
Cotisations et contributions sociales		756 099		756 099
Prestations sociales et allocations diverses	1 066 135		1 066 135	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		10 206		10 206

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 206		10 206
<b>Total</b>	<b>1 066 135</b>	<b>766 305</b>	<b>1 066 135</b>	<b>766 305</b>

Le titre 2 de cette action regroupe les prestations diverses et les allocations supplémentaires au titre de la vieillesse et de l'invalidité, tels que les transferts de cotisations réalisés vers le régime général d'assurance vieillesse (CNAV) et le régime complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques (IRCANTEC) pour l'affiliation rétroactive des ex-titulaires sans droit au régime du FSPCEIE.

On observe une légère sous exécution de -0,3 M€ des dépenses de l'action 3 « Autres dépenses spécifiques »

## ACTION

### 04 – Gestion du régime

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Gestion du régime		6 213 000	<b>6 213 000</b>		6 213 000	<b>6 213 000</b>
		6 243 171	<b>6 243 171</b>		6 243 171	<b>6 243 171</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 213 000	6 243 171	6 213 000	6 243 171
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 213 000	6 243 171	6 213 000	6 243 171

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
<b>Total</b>	<b>6 213 000</b>	<b>6 243 171</b>	<b>6 213 000</b>	<b>6 243 171</b>

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent notamment aux dépenses dévolues à la gestion administrative du FSPCEIE et engagées par la Caisse des dépôts et consignations. Ces dépenses sont pour partie corrélées aux volumétries à traiter mais recouvrent également des dépenses d'investissements notamment informatiques. Les frais de gestion du régime en 2024 s'élèvent à 6,24 M€ (contre 6,21 M€ prévus en LFI).

## ACTION

### 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	57 388 495 53 900 101	645 040 556 840	<b>58 033 535</b> <b>54 456 941</b>	57 388 495 53 900 101	645 040 556 840	<b>58 033 535</b> <b>54 456 941</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	57 388 495	53 900 101	57 388 495	53 900 101
Prestations sociales et allocations diverses	57 388 495	53 900 101	57 388 495	53 900 101
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	645 040	556 840	645 040	556 840
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	645 040	556 840	645 040	556 840
<b>Total</b>	<b>58 033 535</b>	<b>54 456 941</b>	<b>58 033 535</b>	<b>54 456 941</b>

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent en titre 2 aux dépenses des rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires.

Sur un total de 54,5 M€ de dépenses, 99 % correspondent à des versements de rentes et le reste à des frais de fonctionnement. Cette dépense totale est inférieure de 3,6 M€ à la prévision (54,5 M€ en exécuté contre 58,0 M€ en LFI).

Cet écart s'explique, d'une part, par de moindres effectifs de bénéficiaires faisant diminuer les dépenses de rentes d'accidents du travail, et d'autre part par une baisse des frais de gestion du fonds RATOCEM.

Au 31 décembre 2024, le nombre total de bénéficiaires de rentes s'est élevé à 6 521.

Les dépenses de titre 3 visent les coûts de gestion du fonds RATOCEM par la Caisse des dépôts et consignations.